Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2023/592

27.10.2023

Avis à l'attention de la personne faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision (PESC) 2017/1775 du Conseil et par le règlement (UE) 2017/1770 du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali.

(C/2023/592)

Les informations ci-après sont portées à l'attention de M. Adama Ben DIARRA, personne visée à l'annexe II de la décision (PESC) 2017/1775 du Conseil ([1]) et à l'annexe I *bis* du règlement (UE) 2017/1770 du Conseil ([2]) concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre de la personne susmentionnée sur la base de motifs d'inscription modifiés. Cette personne est informée qu'elle peut adresser une demande au Conseil, avant le 3 novembre 2023, afin d'obtenir les motifs en question justifiant son maintien sur la liste, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE

Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

([1]) JO L 251 du 29.9.2017, p. 23.
([2]) JO L 251 du 29.9.2017, p. 1.